

La faiblesse persistante des taux d'intérêt continue de marquer le paysage de l'assurance et pose des défis considérables, aux assureurs-vie notamment. L'état de la branche dans son ensemble reste toutefois stable, voire bon. La FINMA suit l'évolution de très près et traite les différentes problématiques lors d'entretiens prudentiels, de dialogues sur le risque et de contrôles sur place.

En 2013, la faiblesse des taux d'intérêt a encore constitué le thème essentiel dans la branche de l'assurance. Le rendement des obligations à dix ans de la Confédération est tombé à moins de 0,5 % en début d'année. La situation s'est un peu améliorée ensuite, puisque le taux d'intérêt est passé au-dessus de 1 %. Les assureurs ont fait face à ce défi en utilisant différents moyens dans les diverses branches. La solvabilité des entreprises et leurs provisions techniques constituent les éléments essentiels pour la FINMA. Sur ces deux points, l'assurance suisse est en bonne place à l'échelle internationale.

Solvabilité II prend forme

Après des débats internes qui ont duré plusieurs années, l'UE a annoncé, en novembre 2013, la mise en place de son régime de solvabilité pour le 1^{er} janvier 2016. Jusqu'à présent, ni les détails ni même les grandes lignes de Solvabilité II ne sont clairs. Il semble néanmoins certain que l'Union européenne se dotera à plus ou moins long terme d'un instrument de mesure de la solvabilité proche du marché, comparable à celui dont la Suisse dispose déjà depuis 2011 avec le Test suisse de solvabilité (SST).

Les assouplissements temporaires du SST introduits par la FINMA en raison notamment de la faiblesse des taux d'intérêt ont produit les effets souhaités en 2013 : dans l'ensemble, la solvabilité des assureurs-vie s'est améliorée, et le nombre d'entreprises d'assurance en sous-couverture est plus faible

que les années précédentes. De ce fait, les assureurs-vie ont davantage de temps pour relever les défis qui se présentent.

L'engagement direct des entreprises d'assurance suisses auprès des pays dits GIIPS⁵³ reste supportable. En revanche, les investissements consentis dans des obligations émises par des banques européennes font naître des inquiétudes, notamment pour de nombreux assureurs-vie.

Assurances-vie : légère progression malgré un contexte difficile

Globalement, la situation économique des entreprises d'assurance-vie s'est légèrement améliorée en 2013. D'une part, les marchés financiers ont retrouvé leur calme, et d'autre part, les bénéfices réalisés dans le passé se sont accumulés dans les entreprises. Les incidences des risques biométriques⁵⁴ ont été moins marquées que les années précédentes ; de plus, la charge des coûts a été réduite. Pour l'exercice 2013, les entreprises d'assurance-vie affichent donc, en moyenne, des bénéfices plus élevés que l'année précédente et ont renforcé leur stabilité financière.

Dans l'assurance-vie individuelle, les compagnies ont adapté leurs produits et proposent désormais des garanties d'intérêt plus basses, voire aucune. Ces produits ont donc perdu de leur intérêt pour les assurés, ce qui a entraîné une tendance à la baisse du chiffre d'affaires. Dans les affaires de prévoyance professionnelle (vie collective), la demande de couvertures

⁵³ Grèce, Irlande, Italie, Portugal, Espagne.

⁵⁴ Cf. glossaire, p. 114.

complètes est restée importante. L'enjeu est ici d'investir les nouveaux fonds confiés en obtenant un rendement raisonnable.

Assurance dommages : bonne tenue dans l'ensemble

Les assureurs dommages affichent une bonne santé financière. Sur les 100 entreprises d'assurance soumises à surveillance, seules deux relativement petites se trouvent dans une situation financière tendue. Un ratio combiné moyen⁵⁵ de 93,6 % et un rendement moyen des fonds propres de 15,4 % prouvent que les assureurs dommages ont encore été performants en 2013.

Pour juger le profil de risque des assureurs dommages en 2013, la FINMA a fait porter l'accent sur le contrôle des provisions et sur la qualité de la fortune liée. Les contrôles ont montré que les assureurs dommages affichaient des bilans et des comptes de résultat stables, malgré l'augmentation des sinistres résultant de catastrophes naturelles, la baisse des produits des placements et les tensions du contexte économique dans son ensemble. Les assureurs dommages disposent de réserves solides et les placements de leur fortune liée sont de bonne qualité.

Assurance-maladie : une année mouvementée

En 2012, les assureurs opérant dans l'assurance-maladie complémentaire ont enregistré un excellent résultat, notamment en raison du nouveau financement hospitalier. La FINMA a effectué à titre excep-

tionnel un examen généralisé des tarifs des assurances-maladie complémentaires. Les primes pour 2014 ont été en partie considérablement réduites.⁵⁶

Outre les contrôles ponctuellement effectués sur place et les dialogues menés sur les risques, la FINMA a chargé des tiers externes de procéder à des vérifications exceptionnelles. En novembre 2012, la FINMA avait ordonné des mesures contraignantes à l'encontre d'Assura/Supra, dont l'une consistait en la suspension des membres du conseil d'administration du groupe ; un nouveau conseil d'administration a été nommé le 22 mars 2013. Le transfert de l'ensemble des anciens assurés de Supra vers Assura SA était terminé avant la fin de l'année 2012.

L'examen systématique des provisions techniques a fait apparaître que certains assureurs-maladie n'avaient pas tenu suffisamment compte du risque de vieillissement dans leur évaluation. En 2013, tous les assureurs-maladie concernés ont soumis à la FINMA des plans de financement qui étaient acceptables. La solvabilité des assureurs-maladie apparaît ainsi comme très solide pour la moyenne de la branche.

Réassurance : amélioration de la base de capital

En 2013, la FINMA a à nouveau fait davantage porter la surveillance sur des réassureurs professionnels et moins sur des captives de réassurance. Parmi les nouvelles autorisations octroyées à des sociétés, se trouvaient cette année encore des transferts de domicile depuis l'étranger. En général, ces sociétés

⁵⁵ Cf. glossaire, p. 114.

⁵⁶ Cf. le chapitre « Conséquences du nouveau financement hospitalier », p. 56.

disposent d'une importante base de capital du fait de leur volume d'affaires considérable. Les entreprises exemptées de la surveillance étant plutôt de petites entreprises, la base de capital moyenne des sociétés soumises à la surveillance a en conséquence fortement augmenté. A l'échelle mondiale également, la base de capital s'est stabilisée à un niveau historiquement élevé sur le marché de la réassurance.

De nombreux réassureurs ont versé d'importants dividendes en 2013. Ceux-ci avaient parfois un caractère exceptionnel et ont servi aussi au remboursement de capitaux excédentaires, en plus de la distribution d'une partie du bénéfice. La FINMA a classé ces distributions dans la catégorie des modifications de plan d'exploitation soumises à approbation. Outre l'impact sur la solvabilité, elle a notamment examiné la tolérance au risque propre à la société, la gestion du capital et les aspects de liquidité.

Surveillance des groupes : internationalisation

En matière de surveillance des groupes, qui complète la surveillance individuelle, les *supervisory colleges*⁵⁷ ont encore été intensifiés. Ces rencontres n'ont plus seulement lieu une fois par an, mais deviennent des plates-formes d'échange d'informations permanentes. En 2013, la FINMA a organisé des rencontres pour six des huit groupes soumis à la surveillance des groupes : Helvetia, Swiss Life, la Bâloise, Nationale Suisse, Swiss Re et à deux reprises pour Zurich Insurance Group.

L'échange d'informations entre les autorités de surveillance a été renforcé, et la FINMA a été beaucoup plus sollicitée comme autorité de surveillance du pays d'origine des établissements (*home supervisor*). Les principaux aspects considérés ont été l'évaluation des risques dans l'optique du groupe et de la société individuelle, la dotation en capital et sa structure (de capital), le financement interne du groupe et les transactions intragroupes ainsi que la gestion des risques.

Swiss Qualitative Assessment : publication des résultats du SQA II

La FINMA a publié en avril 2013 les résultats du deuxième Swiss Qualitative Assessment (SQA II).⁵⁸ Le SQA est le pendant qualitatif du SST. Il évalue la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques et le système de contrôle interne des entreprises d'assurance. Dans de nombreux domaines, le SQA II a fait apparaître une évolution globalement positive, par exemple une meilleure prise de conscience de leurs obligations de surveillance par les membres des conseils d'administration. Parallèlement, il a révélé un potentiel d'amélioration dans certains secteurs chez quelques assureurs, notamment sur des aspects de gestion des risques et de *compliance*. Font notamment partie du SQA des dialogues sur le risque avec des administrateurs, des cadres dirigeants du management supérieur et des personnes clés exerçant des fonctions de contrôle dans l'entreprise. Ce genre de dialogue contribue à repérer les domaines dans lesquels une évolution ou une optimisation sont indiquées. Un SQA III est prévu en 2015.

⁵⁷ Cf. glossaire, page 114.

⁵⁸ Cf. Communication FINMA 46 (2013) (<http://www.finma.ch/d/finma/publikationen/Lists/ListMitteilungen/Attachments/61/finma-mitteilung-46-2013-d.pdf>).